

GROUPEMENT
de la

COMPAGNIE OU ESCADRON
de

UNITÉ **Brigade de**

P.V. N° **- 336** / 19. **78.**

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

78306031

30.4.78

OBJET DE LA PROCÉDURE

- Apparition d'un objet volant non identifié, sur le territoire de la Commune de , le Samedi 29 Avril 1978, vers 23 heures 00.

ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	- Procès-Verbal de Synthèse.
2	- Procès-Verbal d'Audition de :
3	- Procès-Verbal d'Audition de :
4	- Procès-Verbal d'Audition de :
5	- Procès-Verbal d'Audition de :

FRG. 20/2/78

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)
NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	- à Mr. le PREFET de la , à
	1	- à Mr. le Procureur de la République, à
	1	- au GENERAL, Cdt la 2 ^e Région Aérienne, à
	2	- à Monsieur le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, (Bureau Emploi-Renseignements
1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de Compagnie, LE	

SUITE DU B. E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR :
Le Capitaine
Cdt la Compagnie de Gendarmerie
de
DATE, SIGNATURE, CACHET

18 MAI 1978



GROUPEMENT de
COM de
UNITÉ **Brigade de**

de
S Y N T H È S E

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PROCÈS VERBAL N° - **336** / 197 **8.**

ANALYSE - RÉFÉRENCE

1 - Objet volant, non identifié, aperçu à vers 23 heures 30.

, le Samedi 29 Avril 1978,

NOUS SOUSSIGNÉS

~~Adjudant, Officier de Police Judiciaire,~~

16 à 19 et 75, du Code de Procédure Pénale,

VULES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS

LE **3 Mai 1978**, à **11 HEURE(S) 00**, ayant appris par la rumeur publique qu'un objet volant non identifié, (O.V.N.I.), avait été aperçu dans la Région de (), par quelques personnes, le soir du **29 Avril 1978**, vers **23 heures 30**, nous nous rendons au Bourg de cette commune.

En ce lieu, nous apprenons que la fille de Madame (), qui réside à (), aurait vu un objet aux contours imprécis, présentant une auréole lumineuse. Il se déplaçait au ras du sol entre () et (), (Pièce N°- 2).

Un témoin précise qu'il a vu une lueur de couleur rougeâtre, qui se déplaçait d' () à (). La lueur avait une intensité lumineuse variable et était longue de plusieurs kilomètres. (Pièce N°- 3).

Le lieu de l'apparition du phénomène étant très imprécis, le lendemain **4 Mai 1978**, le M.D.L-Chef (), de l'Unité, se rend à (), où (), femme (), est susceptible de se rendre.

Il procède à l'audition de cette femme, laquelle déclare que l'objet en cause présentait des lumières en forme de coupoles et se trouvait derrière le Pont de l'ancien Chemin de Fer, en bordure du C.D. N°- (), reliant () à (). La lueur se déplaçait au ras du sol, en allant vers l' (), (Pièce N°- 4).

(), confirme les dires de son épouse, (Pièce N°- 5).

Nous nous rendons sur les lieux.

- **L I E U** - Le point de l'apparition décrite, se situe près de l'ancien Pont de Chemin de Fer Départemental, en bordure du C.D. (), reliant à (), en : - (30 T - X S) - (68.800 - 51.400) - Référence Carte U.T.M. - Echelle au 1/50.000° - - | - Feuille XIV - 27 -.

L'engin se déplaçait d'après les dires des deux témoins, suivant un Cap approximatif de: **270 degrés ou 4.800 millièmes.**

- **CONSTATATIONS** : Après examen des lieux, il s'avère qu'aucune trace n'existe près du dit Pont, sur le territoire de la Commune de ().

Plusieurs voisins ont été entendus verbalement ainsi que des personnes, travaillant la nuit vers 23 heures 00, dans ce secteur, formé de prés, entre d'épaisses haies.

Quelques divergences sont relevées, quant à certains points notés dans les déclarations, notamment en ce qui concerne la forme de l'O.V.N.I. .../....

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	-à Mr. le PREFET de la ()	DATE DE CLOTURE LE 17 Mai 1978.	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	-à Mr. le Procureur de la République.		
	<input type="checkbox"/> 1	-à Mr le GENERAL Cdt la 2° Région Aérienne.		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	- à Monsieur le Ministre des Armées.		
		ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNA (S) Signé: _____	SIGNATURE ET CACHET

1 - aux Archives.

-----Hormis ces remarques, il ne semble pas qu'il y ait lieu de mettre en doute, la sincérité des témoins entendus.

L'Officier de Police Judiciaire.

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

GROUPEMENT:

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ Brigade de

P.V N° - 336 / 19 78.

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR, trois Mai mil neuf cent soixante-dix-huit,
NOUS SOUSSIGNÉ(S), Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75,

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons :

-----, Sans profession, demeurant au
lieudit "-----" Commune de -----, Nationalité
Française, qui nous déclare à II heures 30 :

-----, Epouse
-----, demeurant à "-----" Commune de -----

m'a informée que la veille, vers 23 Heures, elle avait vu un objet volant
non identifié, en se rendant à -----, (-----), à un Mariage.

----- Cet objet présentait un auréole lumineuse, les contours étaient im-
précis. Il lançait des éclairs, de temps à autre. En gros, il avait l'air
d'être en demi-cercle et il se déplaçait lentement à 10 mètres du sol. A
ce moment-là le ciel était clair. Cela se passait entre ----- et
----- (-----).

----- Selon ma fille, plusieurs personnes auraient vu cet objet volant.
C'est tout ce que je puis vous dire sur cette affaire, n'ayant pas vu
l'objet personnellement. -----

----- Le 3 mai 1978, à II heures quarante-cinq,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE DU ESCARON

UNITÉ Brigade de

P.V. N° -336 / 19 78 .

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

trois Mai mil neuf cent soixante-dix-huit,
Adjudant, Officier de Police Judiciaire,

16 à 19 et 75.

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

entendons :

....., Electro-Mécanicien, demeurant
....., de nationalité Française, qui nous dé-
clare à 15 heures 45 :

Je me suis marié le Samedi 29 Avril 1978, à avec
Mademoiselle

Le soir de notre Mariage, entre 23 heures et minuit, sont arrivés
les Epoux demeurant à La

Ceux-ci ont dit qu'ils venaient de voir un objet volant, non identi-
fié, (O.V.N.I.).

Je suis alors sorti de la Salle de Bal, et ai constaté effective-
ment, qu'une lueur rougeâtre se déplaçait de en direc-
tion de soit d'....., approximativement.

Cette lueur variait en intensité et se déplaçait à la ligne d'horis-
zon. Je ne saurais dire à quelle hauteur se trouvait l'engin ou objet en
question.

Cette lueur m'a paru longue de plusieurs kilomètres, je suis bien
incapable de dire combien elle mesurait, même très approximativement.

Cette vision s'est prolongée pendant quelques dizaines de secondes et
a ensuite disparu vers

A ce moment-là, il n'y avait pas d'orage.

J'ignore si d'autres personnes ont remarqué ce phénomène céleste.

Le trois Mai 1978, à 16 heures 00.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE D'ESCADRON

DE

UNITÉ

Brigade de

P.V N° 336 / 1978

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

-RÉFÉRENCES

CE JOUR

le quatre mai mil neuf cent soixante dix huit;
M.D.L. Chef O.P.J.

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

VU LES ARTICLES

16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Le quatre mai mil neuf cent soixante dix huit, à dix heures, entendons:

épouse _____, secrétaire,
demeurant à _____, " (_____),
qui nous déclare:

" Samedi soir, aux environs de vingt trois heures trente, je me trouvais avec mon mari à proximité du pont du chemin de fer, entre _____, sur le chemin départemental n° _____, lorsque notre attention a été attirée par des lumières en forme de coupole. Celles-ci se trouvaient à environ une centaine de mètres de nous, juste derrière le pont de la ligne de chemin de fer, et se déplaçaient en direction de _____. Nous n'avons pas vu d'engin, mais uniquement ces lumières, très rouges sur le pourtour, et oranges au milieu. Je ne puis vous dire à quelle distance du sol elles se déplaçaient : trois ou quatre mètres peut-être.

Ces lumières étaient très supportables à la vue, et c'était très impressionnant. Cette forme pouvait mesurer une douzaine de mètres de longueur et cinq ou six mètres de hauteur. Je dois dire que j'ai eu très peur, car par moment il se produisait comme des éclairs ou des flashes. Il n'y avait aucun bruit.

Nous sommes restés très peu de temps sur les lieux, car nous devions nous rendre à un bal de nocce à _____. En cours de route, j'ai constaté que ces lumières se déplaçaient toujours, apparemment assez près du sol.

En arrivant à _____ nous avons encore aperçu cette forme dans le ciel. Elle devait se trouver à ce moment là du côté de _____.

Je suis consciente que ce que je déclare peut paraître irréel, mais je suis formelle: c'est bien ce que j'ai vu.

Le quatre mai, mil neuf cent soixante dix huit à dix heures trente.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.

GROUPEMENT

1 de

COMPAGNIE

UNITÉ

B.E.

P.V N° 336 / 1978

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

(témoin).

RÉFÉRENCES

CE JOUR cinq mai mil neuf cent soixante dix huit.

NOUS SOUSSIGNÉ(S), M.D.L. Chef O.P.J.

VU LES ARTICLES 16 à 19 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,Le quatre mai mil neuf cent soixante dix huit, à dix heures trente,
entendons:_____, âgé de _____, V.R.P. demeurant à _____
, " " qui nous déclare:" Je viens de prendre connaissance de la déclaration de mon épouse, et
je ne puis que confirmer ses dires. J'ai bien vu ces lumières en forme
de demi-cercle, rouge sur le pourtour et orange au milieu.Nous avons aperçu ces lumières pendant environ une vingtaine de minutes,
c'est à dire le temps de faire le trajet

Pas plus que mon épouse, je n'ai pas pensé vous en aviser. -----

Le quatre mai mil neuf cent soixante dix huit à 10 heures 35.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai
rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A signé au carnet de déclarations.